Image not found or type unknown

# Droit routier et indemnisations .delais legaux

Par **Chapalain Patrice**, le **21/03/2018** à **12:30**

Passager d un véhicule accidenté en Juillet. 2016 et opéré en. Février 2018 J attends une proposition d indemnisation de mon assureur.Si j ai bien compris le système ,l assureur a 5mois à compter du rapport du médecin expert pour me faire une offre .Le rapport est daté

du 31/10/2017 et donc le délai se termine le 31/03/2018. A ce jour aucunes nouvelles malgré l envoi d un recommandé AR.Quels sont mes recours passé cette date ?Que faire? 2ème question :j ai perçu de l assurance 3 acomptes au titre du versement de l indemnité mensuelle de 600€ prévue par la loi Badinter.Puis je demander le solde de cette indemnité ,sachant,si j ai bien compris qu elle prend fin à la date de la remise du rapport du médecin expert a savoir le 31/10/2017 en ce qui me concerne.J ai besoin de cet argent pour prendre un avocat car je pense que l assureur laisse pourrir la situation .Merci d avance pour ces réponses.Cordialement.P.C.par.chapal@gmail.com.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés